



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-361**

Séance publique du

27 septembre 2019

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190927- lmc1160880-DE-1-1
Date de signature : 01/10/2019
Date de réception : mardi 1 octobre 2019
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : GRILLE PÉDAGOGIQUE DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE: ANNÉE 2019/2020

Le 27 septembre 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 20/09/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Dominique AUGÉY à Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Danièle BRUNET à Madame Reine MERGER, Eric CHEVALIER à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Michele EINAUDI à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Jean-Pierre BOUVET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Claude MAINA, Monsieur Christian ROLANDO.

Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources Humaines et
Services aux Publics
Direction du Recrutement et
Développement des Compétences

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 SEPTEMBRE 2019

Nomenclature : 4.2
Personnel contractuel

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : GRILLE PÉDAGOGIQUE DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE: ANNÉE 2019/2020- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La présente délibération est destinée à la présentation de la grille pédagogique du Conservatoire de musique et de danse Darius Milhaud pour l'année scolaire 2019-2020.

1/ le projet d'établissement :

Les missions du Conservatoire sont multiples, s'appuyant sur des méthodes conformes au schéma d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture, et s'efforçant de prendre en compte les plus récentes conceptions dans ce domaine, se voulant à la fois généreuses et exigeantes :

- ▶ favoriser l'éveil des enfants à la musique et à la danse, développer une pratique musicale et chorégraphique vivante, afin de contribuer efficacement à l'éclosion de vocations professionnelles ou à la formation d'amateurs
- ▶ constituer, en collaboration avec tous les autres organismes compétents, un noyau dynamique de la vie musicale et chorégraphique locale dans les domaines de la diffusion et de la création,
- ▶ être un véritable centre de ressources pour la territoire du Pays d'Aix, en facilitant les échanges pédagogiques entre les écoles de musique qui y sont rattachées.

Dans le cadre de son projet pédagogique, le Conservatoire Darius Milhaud a choisi de développer une offre la plus large possible, tant au niveau des disciplines dont il propose

l'enseignement qu'en ce qui concerne les conditions d'accès (les tarifs d'inscription et de scolarité sont aussi bas que possible, de façon à ne pas constituer un obstacle, et sont adaptés aux situations les plus difficiles par des systèmes d'exonération et de bourses).

Les disciplines enseignées sont très nombreuses et couvrent à peu près tout le champ des possibilités actuelles. L'accès à l'établissement se fait par voie de concours pour les étudiants non débutants, mais il est très ouvert pour ceux qui veulent tenter une première approche, y compris à l'âge adulte.

Le programme comprend des cycles d'études, des formules destinées à l'éveil et à l'initiation préalable au 1^o cycle, des départements pédagogiques (formation et culture musicales, écriture, analyse, histoire de la musique, instruments polyphoniques etc.). Les orchestres et les chorales sont aussi un élément fondamental de la vie musicale ou chorégraphique dans la mesure où elle initie les élèves au travail en équipe en décloisonnant les pratiques 2019-2020.

Le projet de l'établissement intègre l'enseignement instrumental, les pratiques collectives, l'enseignement théâtral, la formation et la culture musicale, l'enseignement chorégraphique et les cycles d'études.

Par ailleurs, plusieurs dispositifs spécifiques d'interventions en milieu scolaire vont être reconduits : le « parcours danse » et « l'orchestre à l'école » mis en place depuis 2018.

Ces dispositifs nécessitent l'intervention de professeurs du Conservatoire ou d'intervenants extérieurs rémunérés sur arrêtés ou en complément d'heures ponctuelles, en emploi accessoires.

pour les titulaires. Les sommes correspondantes à ces dépenses seront directement versées par le service des finances sur le budget RH.

Par ailleurs, le Conservatoire a obtenu le label « rayonnement régional » ; en contrepartie, il s'engage à développer entre 2017 et 2021, 3 axes :

- La structuration du secteur de l'érudition ;
- Le renforcement du département danse ;
- Le développement du département théâtre.

Ces objectifs se traduisent par le conventionnement avec certains partenaires (Education nationale, structures régionales), la conduite de projets transdisciplinaires et par la mise en œuvre de moyens supplémentaires en terme de ressources humaines (augmentation du volume d'heures d'enseignement, montée en compétence progressive pour certains enseignements, de dernier niveau notamment).

Un plan pluriannuel (2017/2020) a donc été défini afin d'organiser la mise en œuvre des différentes actions permettant l'atteinte des objectifs évoqués plus haut et de lisser sur plusieurs exercices budgétaires les coûts induits. Il est à noter qu'à l'occasion des départs définitifs ou temporaires (retraite, disponibilité, congé maternité...), une réflexion est menée pour concilier au mieux à la fois la stabilisation de la masse salariale, les impératifs de fonctionnement de l'établissement et les enjeux de qualité des enseignements. Le remplacement de Professeurs d'enseignement artistiques par des assistants d'enseignement (catégorie B) est notamment privilégié lorsque cela est possible.

Pour l'année 2019/2020, dans le cadre du label « rayonnement régional », il est prévu d'augmenter :

- de 2 heures hebdomadaires l'enseignement de danse Jazz ;
- de 4 heures hebdomadaires l'enseignement de théâtre (assuré depuis septembre 2017) ;
- de 4 heures hebdomadaires l'enseignement de culture musicale (assuré depuis septembre 2017)

L'enveloppe budgétaire correspondante s'élève à 14 460 € supplémentaire pour la saison 2019/2020.

2/ les dotations pour l'année 2019-2020

L'augmentation globale est estimée à 1 % entre le budget consommé de 2018-2019 et la dotation 2019-2020.

Les trois facteurs conjugués à mettre en évidence sont :

- l'augmentation mécanique des salaires moyens avec le GVT (glissement vieillesse technicité),
- le délai de carence avant déclenchement d'un remplacement s'effectue au-dessus de 8 jours francs d'absence de l'agent titulaire du poste, afin de respecter l'enveloppe budgétaire allouée. Cette disposition a aussi pour conséquence de maîtriser la masse salariale.
- l'obtention et le maintien du classement en établissement à rayonnement régional.

3/ Fixation de la rémunération des intervenants occasionnels effectuant les fonctions d'agent polyvalent au Conservatoire Darius Milhaud

Au regard de la programmation de la saison artistique du Conservatoire Darius Milhaud et afin de renforcer le personnel titulaire, aux fins d'assurer un accueil de qualité et en toute sécurité des différents publics, il est nécessaire de faire appel à des personnels occasionnels, pour assurer les fonctions d'agent polyvalent (accueil, nettoyage, préparation et démontage des salles....)

Il est proposé de les rémunérer au taux horaire du SMIC majoré de 10%, du lundi au dimanche et les nuits travaillées.

Ces interventions seront rémunérées le mois m+1 sur la présentation d'un état d'heures visé par le supérieur hiérarchique.

GRILLE PEDAGOGIQUE 2019-2020 : CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD

		Dotation 2017-2018	Consommé 2017-2018	Ecart (*) 2017-2018	Dotation 2018-2019	Consommé 2018-2019	Ecart (*) 2018- 2019	Proposition dotation 2019-2020
NON ENSEIGNANT	Titulaires	760 333 €	605 756 €	-154 577 €	611 814 €	552 687 €	-59 127 €	558 214 €
	Non titulaires	75 257 €	82 971 €	-7 714 €	83 801 €	118 818 €	35 017 €	120 006 €
	Sous-total	835 590 €	688 727 €	-146 863 €	695 614 €	671 505 €	-24 110 €	678 220 €
ENSEIGNANT	Titulaires	2 870 408 €	2 908 797 €	38 389 €	2 937 885 €	3 200 035 €	262 150 €	3 232 035 €
	Non titulaires	553 030 €	697 184 €	144 154 €	704 156 €	634 473 €	-69 683 €	640 818 €

	Sous-total	3 423 438 €	3 605 981 €	182 543 €	3 642 041 €	3 834 508 €	192 467 €	3 872 853 €
Vacations diverses		89 437 €	79 658 €	-9 779 €	80 455 €	73 997 €	-6 458 €	74 737 €
TOTAL GENERAL		4 348 465 €	4 374 366 €	25 901 €	4 460 830 €	4 580 010 €	119 179 €	4 625 810 €

(*) : les signes positifs expriment un besoin de budget supplémentaire et les négatifs une économie budgétaire.

Compte tenu de tous ces éléments, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **FIXER** la rémunération des agents polyvalents du Conservatoire Darius Milhaud au taux horaire du SMIC majoré de 10%.

- **DECIDER** que ce personnel sera rémunéré au vue d'un état d'heures mensuel établi par le conservatoire Darius Milhaud.

- **DIRE** que la dépense résultant de ce fonctionnement s'effectue sur les imputations 64-131 pour le personnel non titulaire, qui présentent les disponibilités nécessaires.

- **DECIDER** :

- la reconduction des crédits nécessaires au financement des postes des personnels non-enseignants titulaires et non-titulaires du 1er septembre 2019 et au 31 août 2020 pour un coût de **678 220 €** (six cent soixante dix huit mille deux cent vingt euros)

- la reconduction des crédits nécessaires au financement des postes d'enseignants titulaires du 1er septembre 2019 et au 31 août 2020 pour un coût de **3 232 035 €** (trois millions deux cent trente deux mille trente cinq euros),

- la reconduction des crédits nécessaires au financement des postes d'enseignants non-titulaires du 1er septembre 2019 et au 31 août 2020 pour un coût de **640 818 €** (six cent quarante mille huit cent dix huit euros)

- la reconduction de l'enveloppe permettant l'organisation des jurys de concours du 1er septembre 2019 et au 31 août 2020 pour un coût de **74 737 €** (soixante quatorze mille sept cent trente sept euros),

Sachant que les dépenses visant à l'ensemble des opérations s'élèvent à **4 625 810 €** (quatre millions six cent vingt cinq mille huit cent dix euros) toutes charges comprises pour l'année scolaire 2019-2020, réparties comme suit :

- du 1^o septembre 2019 et au 31 décembre 2019 pour un montant de **1 541 936 €** (un million cinq cent quarante et un mille neuf cent trente six euros) au budget de la Ville Chapitre 923-1164131,

- du 1^o janvier 2020 au 31 août 2020 pour un montant de **3 083 873 €** (trois millions quatre vingt trois mille huit cent soixante treize euros) à prévoir au budget primitif 2019.

Présents et représentés	: 51
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»